



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-26**

Séance publique du

14 février 2020

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20200214- lmc1168512-DE-1-1
Date de signature : 19/02/2020
Date de réception : mardi 18 février 2020
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ACQUISITION DE VINGT OEUVRES D'ART AVEC INSCRIPTION A L'INVENTAIRE
RÉGLEMENTAIRE DES COLLECTIONS DU MUSEE GRANET**

Le 14 février 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 07/02/2020, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESSE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Monsieur Christian ROLANDO, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Alexandre GALLESSE, Monsieur Maurice CHAZEAU à Monsieur Francis TAULAN, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Liliane PIERRON à Madame Dominique AUGÉY, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Danielle SANTAMARIA à Monsieur Gérard DELOCHE, Monsieur Jules SUSINI à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Musée Granet et ses annexes

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 FÉVRIER 2020

Nomenclature : 3.1
Acquisitions

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ACQUISITION DE VINGT OEUVRES D'ART AVEC INSCRIPTION A L'INVENTAIRE RÉGLEMENTAIRE DES COLLECTIONS DU MUSEE GRANET- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le musée Granet poursuit l'ambitieuse politique d'acquisition d'œuvres pour ses collections permanentes qu'il conduit depuis plusieurs années.

Il vous est proposé de procéder à l'achat de dix-neuf œuvres d'art pour une valeur totale de 8 038€ TTC, d'accepter le don d'une vingtième œuvre, et de les affecter à l'inventaire réglementaire des collections du musée Granet.

La commission scientifique de la Direction Régionale des Affaires Culturelles a donné, le 6 novembre 2019, un avis favorable à l'unanimité à ces acquisitions.

- Bernard PLOSSU, Dix-huit photographies en tirage argentique couleur de procédé Fresson de la suite « Sainte Victoire » réalisée entre 2017 et 2019, signées et numérotées 1/30.

Photographe français majeur, Bernard Plossu a consacré sa vie et son œuvre de photographe aux voyages et à la découverte par la marche et la photographie, principalement en noir et blanc. Depuis l'exposition « La montagne blanche » en 2012, l'artiste et le musée Granet ont cette année encore souhaité poursuivre leur collaboration et enrichir les collections du musée par 18 photographies de la série « Sainte Victoire », à la suite des dons de l'artiste en 2011 de la série « La Montagne Blanche » sur le même thème, de la série « Aix-en-Provence » en 2015 et en 2017 de la série sur la « Bastide du Jas de Bouffan ». Marqueur fort de son œuvre photographique, le procédé couleur Fresson ici appliqué à Sainte Victoire qu'il avait toujours

regardée en noir et blanc vient accentuer la revendication cézannienne de l'artiste en photographie, dont le musée conserve aujourd'hui plus d'une centaine de clichés. Quatorze photographies sont proposées à l'achat au coût de production soit 1 038€ TTC, trois photographies sont vendues pour un montant de 1 000€ TTC l'unité (soit 3 000€ TTC les trois), pour un montant total de 4 038€ TTC. L'un des tirages photographiques est un don de l'artiste représentant le château de Vauvenargues. Un contrat de cession des droits patrimoniaux est signé avec l'artiste.

- Pierre TAL COAT, Deux dessins de Coq à l'encre sur papier, signés et réalisés vers 1946 à Château-Noir, 65 x 50 cm chacun.

Originaire de Bretagne, Pierre Jacob, qui prit le pseudonyme de Tal-Coat en 1926, puis s'installant à Paris, connut de longues périodes aixoises. Ses séjours provençaux s'échelonnent donc de 1941 à 1955 et voient l'artiste passer de la figuration à une forme d'abstraction. À travers les cycles peints et à l'encre de Chine des Aquariums, des Poissons (1945-1946), des Coqs (1945-1946), des Profils sous l'eau (1946-1949), un même processus est à l'œuvre : contrairement aux interrogations de l'époque, la peinture de Tal Coat, elliptique, ne se range pas entièrement aux côtés des abstraits. Le Coq se simplifie et se monumentalise, dans une attitude clairement en réaction avec ce qui l'entoure. Ces deux dessins réalisés en 1946 à Château Noir viendraient enrichir l'ensemble de peintures, dessins et livres d'artiste du musée et faisant partie de la donation de Philippe Meyer. Le musée Granet a consacré une importante exposition rétrospective de l'artiste à l'hiver 2017. Une feuille de la même série se trouve conservée au MNAM-CCI – Centre Pompidou. Les deux dessins sont proposés à l'achat pour un montant de 4 000€ TTC. Ces vingt œuvres seront affectées aux collections permanentes du musée Granet ; elles seront à ce titre inscrites à l'inventaire réglementaire du musée.

Le prix total qui en est demandé s'élève à 8 038 euros.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir

- **DIRE** que la ville se porte acquéreur de ces photographies et dessins
- **AFFECTER** ces objets préalablement cités ci-dessus à l'inventaire du musée Granet
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée sur le budget du musée Granet, dont la nomenclature est : 31 77 Acquisition d'œuvres d'art, chapitre 322-2161-903 section investissement (ligne Astre 4944), qui présente les disponibilités suffisantes

DL.2020-26 - ACQUISITION DE VINGT OEUVRES D'ART AVEC INSCRIPTION A
L'INVENTAIRE RÉGLEMENTAIRE DES COLLECTIONS DU MUSEE GRANET-

Présents et représentés : 47
Présents : 35
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 47
Pour : 47
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00